



La hiérarchie des normes de Hans Kelsen

Rédacteur : Emilie Tranchant | Directrice de la publication : Emilie Tranchant | Usage de l'IA | Date de rédaction : 15 mars 2026 | Dernière mise à jour :

Comprendre le concept en 1' chrono

La théorie de la hiérarchie des normes constitue l'un des piliers de la pensée juridique et philosophique du droit de Hans Kelsen. Son point de départ est un diagnostic simple : pour qu'un ordre juridique soit cohérent et stable, les règles de droit doivent être organisées selon un principe de validité. Une norme juridique n'existe pas isolément ; elle tire sa validité d'une norme supérieure qui l'autorise. Le droit apparaît ainsi comme un système structuré plutôt qu'un simple ensemble de règles.

Au cœur de cette conception se trouve l'idée que les normes juridiques sont ordonnées selon une structure pyramidale. Chaque norme est valide parce qu'elle est produite conformément à une norme supérieure. Par exemple, un règlement administratif doit respecter la loi, la loi doit être conforme à la constitution, et la constitution elle-même trouve sa validité dans une norme fondamentale présumée que Kelsen appelle la Grundnorm.

Cette approche transforme profondément la théorie du droit. **Là où les traditions juridiques précédentes mêlaient souvent droit, morale, religion ou politique, Kelsen propose une théorie « pure » du droit, visant à analyser le droit uniquement comme système normatif autonome.** L'objectif est d'étudier la structure du droit indépendamment des jugements moraux ou des considérations sociologiques.

La hiérarchie des normes permet ainsi de comprendre comment se maintient l'unité de l'ordre juridique. Elle fournit également un critère central pour juger de la validité d'une règle : une norme est valide si elle a été créée conformément à la norme qui lui est supérieure dans la pyramide normative.

Identifier le champ conceptuel connexe

La norme juridique

Une norme juridique est une règle prescrivant un comportement et assortie d'une sanction institutionnelle. Dans la perspective kelsénienne, elle est définie non par son contenu moral mais par sa position dans le système juridique.

La validité juridique

La validité d'une norme dépend de sa conformité à une norme supérieure qui autorise sa création. Ce principe fonde l'idée d'un ordre juridique structuré et cohérent.

La Grundnorm (norme fondamentale)



Concept théorique introduit par Kelsen pour expliquer l'origine ultime de la validité juridique. Il s'agit d'une norme présumée, non écrite, qui fonde la validité de la constitution.

La pyramide des normes

Représentation pédagogique de la hiérarchie normative. Au sommet se trouve la constitution, suivie des lois, puis des règlements et actes administratifs.

Le contrôle de constitutionnalité

Mécanisme institutionnel visant à vérifier la conformité des lois à la constitution. Il constitue une application directe du principe de hiérarchie des normes.

Connaître l'histoire du concept

La théorie de la hiérarchie des normes se développe au début du XX^e siècle dans un contexte de transformation profonde des États européens. Les constitutions deviennent plus centrales dans l'organisation politique, et les systèmes juridiques doivent intégrer un nombre croissant de normes produites par différentes institutions. La question de la cohérence et de la validité des règles devient alors cruciale.

Kelsen élabore cette théorie notamment dans son ouvrage *Théorie pure du droit* (1934). Elle accompagne aussi la naissance du constitutionnalisme moderne et des cours constitutionnelles. Kelsen lui-même participe à la création de la Cour constitutionnelle autrichienne en 1920, institution conçue précisément pour garantir la supériorité de la constitution.

Se situer dans le débat

Les partisans

La hiérarchie des normes est devenue un principe structurant du droit constitutionnel contemporain. Elle inspire largement les systèmes juridiques européens, notamment dans les États dotés de cours constitutionnelles. De nombreux juristes positivistes et constitutionnalistes ont prolongé l'approche kelsénienne pour analyser les relations entre constitution, lois et règlements.

Les opposants

Plusieurs critiques ont été formulées. Les sociologues du droit reprochent à Kelsen d'ignorer les réalités sociales qui influencent la production du droit. D'autres théoriciens, comme ceux du pluralisme juridique, contestent l'idée d'un ordre juridique strictement pyramidal, en soulignant l'existence de normes concurrentes (internationales, européennes, coutumières) qui brouillent la hiérarchie.

Percevoir l'actualité et l'usage du concept

La hiérarchie des normes reste un outil central pour comprendre les tensions entre droit national, droit constitutionnel et droit international. Elle est particulièrement mobilisée dans les débats contemporains sur la place du droit européen, la suprématie constitutionnelle ou encore le rôle des juridictions constitutionnelles dans les démocraties.

Approfondir : les références clés et liens utiles sur cette thématique



Hans Kelsen, Théorie pure du droit (1934, trad. française).

Hans Kelsen, Théorie générale du droit et de l'État.

Michel Troper, La théorie du droit, le droit, l'État.

Otto Pfersmann, travaux sur la hiérarchie des normes et le constitutionnalisme.

Décisions des cours constitutionnelles européennes illustrant le contrôle de constitutionnalité.

Se projeter



Pourquoi et/ou comment avoir recours à ce concept ?

La hiérarchie des normes constitue avant tout un outil de lecture du pouvoir juridique réel des règles environnementales. Les politiques écologiques ne se déploient jamais dans un espace normatif homogène : elles sont prises dans un empilement de normes européennes, constitutionnelles, législatives et réglementaires dont la portée contraignante varie fortement.

Au niveau européen, les normes environnementales proviennent principalement du droit de l'Union. Les règlements européens s'appliquent directement dans les États membres et priment sur le droit national. Les directives, elles, fixent des objectifs (par exemple en matière de qualité de l'air, de biodiversité ou d'économie circulaire) que les États doivent transposer dans leur droit interne. Pour un conseil, cela signifie que certaines orientations écologiques ne dépendent pas uniquement de la décision nationale : elles sont déjà juridiquement verrouillées par l'échelle européenne.

Au niveau constitutionnel français, la référence centrale est la Charte de l'environnement de 2004, intégrée au bloc de constitutionnalité. Elle consacre plusieurs principes structurants, comme le principe de précaution, le principe de prévention ou encore le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. Ces principes peuvent être mobilisés devant le juge constitutionnel et servent de cadre supérieur à l'élaboration des lois environnementales.

Au niveau législatif, le Parlement adopte les grandes lois environnementales (biodiversité, transition énergétique, climat, etc.), souvent regroupées dans le Code de l'environnement. Ces lois traduisent dans le droit national les objectifs constitutionnels et européens. Elles structurent les politiques publiques mais restent subordonnées à la constitution et au droit européen.

Enfin, au niveau réglementaire, les décrets, arrêtés ministériels ou préfectoraux organisent la mise en œuvre concrète des politiques environnementales : normes d'émissions, autorisations industrielles, plans locaux, etc. C'est à ce niveau que les stratégies écologiques rencontrent les dispositifs opérationnels et les arbitrages administratifs.

La hiérarchie des normes devient ainsi un instrument d'orientation stratégique : elle indique non seulement quelle règle s'applique, mais surtout où se situe le véritable niveau de décision pour transformer une politique écologique.

Cette fiche a été créée par la Boîte à mots, agence de planning stratégique, spécialiste de la communication en temps de crise et de transition. Elle s'adresse à des professionnels travaillant en lien avec ces sujets et fait partie de la boîte à outils de nos planneurs et marketeurs. Nous la partageons avec plaisir, merci néanmoins d'en faire bon usage ;)

